

**Compte rendu succinct du conseil de territoire ParisEstMarne&Bois
Du 3 mai 2016**

NOMS	PRENOMS	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
ADENOT	Dominique	X		
ADOMO	Caroline	X		
AMAR	Sophie	X		
AVOIGNON ZONON	Clémence	X		
BARNOYER	Thierry	X		
BEAUDOUIN	Patrick	X (point n°1 et 2)		X (à partir du point n°3)
BEGAT	Jean-Philippe	X		
BENISTI	Jacques Alain	X		
BENSOUSSAN	Éric		X	
BERRIOS	Sylvain	X		
BRÉTILLON	Jean-Marie	X		
CADEDDU	Jean-Luc		X	
CAILLEREZ	Adrien	X		
CAMBON	Christian		X (jusqu'au point n°8)	X (à partir du point n°9)
CAMPOS-BRÉTILLON	Caroline	X		
CANALES	Chantal	X		
CAPITANIO	Olivier	X		
CAPORAL	Chrysis	X		
CARPENTIER	Agnès		X	
CARREZ	Gilles	X		
CARTIGNY	Pierre		X	
CERCLEY	Nicole		X	
CHABOT	Sabine	X		
CHAMBRE MARTIN	Brigitte	X		
CHARBONNEL	Michèle	X		
CHARDIN	Sylvie	X		
CHAULIEU	Stéphane	X (à partir du point n°2)	X (point n°1)	
CHECARD	Catherine	X		
CIPRIANO	Philippe	X		
CLODONG	Nicolas	X		
COCQ	François	X (jusqu'au point n°14)	X (à partir du point n°15)	
CROCHETON	Florence		X (point n°1 et 2)	X (à partir du point n°3)
DALLEAU	Isabelle	X		
DE FONTAINE VIVE CURTAZ	Marie-Laure	X		
DEGRASSAT	Alain	X		
DELECROIX	Pierre-Michel		X	
DOSNE	Olivier	X (à partir du point n°2)	X (point n°1)	
DRAI	Carole		X	
DUVAUDIER	Michel		X	
FACCHINI	Monique	X		
FAUTRE	Christian	X		
FENASSE	Delphine	X		
GAILHAC	Benoît	X		
GAILLARD	René	X		
GAUTRAIS	Jean-Philippe	X		
GAUVAIN	Brigitte	X		

GICQUEL	Hervé	X		
GRESSIER	Jean-Jacques	X		
GUIGNARD	Jean-Jacques	X		
HERBERT	Delphine	X		
HERBILLON	Michel	X		
HOUDOT	Florence	X		
JEANNE	Laurent	X		
KARACA	Sengul	X		
KENNEDY	Marie	X		
LACHELACHE	Nassim	X (à partir du point n°2)	X (point n°1)	
LAFON	Laurent	X		
LAMBERT	Gérard	X		
LE BIDEAU	Dominique	X		
LE GUILLOU	Patrick	X		
LEBEAU	Pierre	X		
LIBERT-ALBANEL	Charlotte		X	
LOUVIGNÉ	Robin	X		
MAFFRE-SABATIER	Anne-Marie	X		
MARTIN	Jacques J.P.	X		
MARTINEAU	Pascale	X		
MEDINA	Marc	X		
LOUDINET	Michel	X		
PANNETIER	Gilles	X		
PARRAIN	Mary France		X	
PASTERNAK	Jean-Jacques	X		
PAVIE	Alain		X	
PETTENI	Henri	X		
PINEL	Vincent	X		
PIO	Régis	X (à partir du point n°2)	X (point n°1)	
PRIMEVERT	Catherine		X	
RASETTI	Christine	X		
RISPAL	Yoann		X	
ROESCH	Germain	X		
ROYER	Christel		X	
RYNINE	Christine	X		
SEMO	Igor	X (jusqu'au point n°8)		X (à partir du point n°9)
SPIILBAUER	Jean-Pierre	X		
TOLLARD	Virginie	X (à partir du point n°2)	X (point n°1)	
TRICOCHÉ	Annie		X	
TRICOT-DEVERT	Sylvie		X	
TRIMBACH	Pascale		X	
VISCARDI	Jacqueline	X		
VOGUET	Jean-François		X	
ZELIOLI	Valérie		X	

- Soit 79 conseillers présents ou représentés pour l'approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2016
- Soit 80 conseillers présents ou représentés pour le point n°1
- Soit 86 conseillers présents ou représentés pour le point n°2
- Soit 84 conseillers présents ou représentés du point n°3 au point n°8
- Soit 82 conseillers présents ou représentés du point n°9 au point n°26

Secrétaire de séance : Monsieur GICQUEL Hervé

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2016

Point n° 1 : Création de 3 budgets annexes au budget principal de PEPT ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Eau Gestion Directe »

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Assainissement Gestion Directe »

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Assainissement Gestion en Délégation de Service Public »

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 2 : Vote du Budget principal – Vote du Budget Primitif 2016

Nombre de votants : 86

Votre contre : 0

Vote pour : 79

Absentions : 7

APPROUVE le budget primitif principal de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois, pour l'année 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses (€)	6 189 312,29	138 595 945,94	144 785 528,23
Recettes (€)	6 189 312,29	138 595 945,94	144 785 528,23

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 3 : Vote du Budget annexe Assainissement, gestion en délégation de service public pour l'année 2016

APPROUVE le budget annexe Assainissement, gestion en délégation de service public de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois, pour l'année 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses (€)	2 730 286,00	2 273 194,00	5 003 480,00
Recettes (€)	2 730 286,00	2 273 194,00	5 003 480,00

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 4 : Vote du Budget annexe Assainissement, gestion directe pour l'année 2016

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget annexe Assainissement, gestion directe de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois, pour l'année 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses (€)	9 631 666,61	15 924 501,78	25 556 168,39
Recettes (€)	9 631 666,61	15 924 501,78	25 556 168,39

AUTORISE le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 5 : Vote du Budget annexe Eau, gestion directe pour l'année 2016

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget annexe Eau, gestion directe de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois, pour l'année 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses (€)	2 069 966,17	8 317 771,91	10 387 738,08
Recettes (€)	2 069 966,17	8 317 771,91	10 387 738,08

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 6 : Vote du taux cible de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.).

Nombre de votants : 84

Votre contre : 0

Vote pour : 51

Absentions : 33

FIXE le taux cible de la Cotisation Foncière des Entreprises à 30,08 % pour l'année 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 7 : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'ex-communauté de communes de Charenton-Saint-Maurice et l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne ; Le Perreux-sur-Marne)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le taux de la TEOM, pour l'année 2016, à 6,30 %, pour le périmètre de Nogent-sur-Marne et le Perreux-sur-Marne (ex communauté d'agglomération de la vallée de la Marne)

FIXE le taux de la TEOM, pour l'année 2016, à 4,71 %, pour le périmètre de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice (ex communauté de communes de Charenton-Saint-Maurice) ;

DIT que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux ;

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 73 du budget principal.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 8 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Saint-Maurice – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Saint-Maurice,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune Saint-Maurice au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 9 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Villiers-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Villiers-sur-Marne,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Villiers-sur-Marne au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 10 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Charenton-le-Pont – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Charenton-le-Pont,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Charenton-le-Pont au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 11 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Champigny-sur-Marne,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Champigny-sur-Marne au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 12 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Fontenay-sous-Bois – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de gestion transitoire entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la commune de Fontenay-sous-Bois,

AUTORISE le Président du Conseil de Territoire ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire de tout ou partie des services de la Commune de Fontenay-sous-Bois au profit de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour l'exercice de ses compétences.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 13 : Poursuite des procédures relatives au Plan Local d'Urbanisme engagées par la commune de Villiers-sur-Marne

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de poursuivre la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme engagée antérieurement par la commune de Villiers-sur-Marne et de la mener à son terme dans les mêmes conditions, et ce quel que soit l'état d'avancement de la procédure.

DECIDE par conséquent de se substituer à la commune de Villiers-sur-Marne dans tous les actes et délibérations à venir et afférents à la procédure de modification n°2 de PLU engagée.

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 14 : Demande d'adhésion de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) – Autorisation au Président ou son conseiller délégué à signer les documents afférents.

Nombre de votants : 82
Voté contre : 6
Vote pour : 76
Absentions : 0

APPROUVE la demande d'adhésion de ParisEstMarne&Bois au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer tous documents y afférents.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 15 : Désignation de représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence

Nombre de votants : 82
Voté contre : 0
Vote pour : 77
Absentions : 5

DECIDE à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation de son représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne-Confluence ;

Est candidat :

Monsieur Jean-Jacques PASTERNAK

DESIGNE, en qualité de représentant titulaire de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence :

- Monsieur Jean-Jacques PASTERNAK.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 16 : Reconduction du dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2016 et autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire le dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2016,

APPROUVE la reconduction de la convention quadripartite à passer avec la Commune de Champigny-sur-Marne, l'Association « Au fil de l'eau » et la société Fayolle Plaisance.

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à signer la convention quadripartite susvisée.

DIT inscrire les dépenses au chapitre 011 et les recettes au chapitre 74.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 17 : Désignation des représentants pour la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat ,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Christine RYNINE
- Pascale MARTINEAU
- Pierre-Michel DELECROIX
- René GAILLARD
- Vincent PINEL
- Anne-Marie MAFFRE SABATIER
- Chantal CANALES
- François COCQ
- Jean-Philippe BEGAT
- Jean-Jacques GRESSIER
- Patrick LE GUILLOU
- Christian FAUTRE
- Laurent JEANNE
- Olivier CAPITANIO
- Michèle CHARBONNEL
- Pierre LEBEAU
- Sophie AMAR
- Hervé GICQUEL
- Benoit GAILHAC
- Clémence AVOGNON ZONON
- Nassim LACHELACHE
- Jean-Philippe GAUTRAIS
- Sylvie TRICOT-DEVERT

Soit 23 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat :

1. Christine RYNINE : Nogent-sur-Marne
2. Pierre-Michel DELECROIX : Saint-Maur-des Fossés
3. René GAILLARD : Saint-Maur-des-Fossés
4. Christian FAUTRE : Champigny-sur-Marne
5. Laurent JEANNE : Champigny-sur-Marne
6. François COCQ : Champigny-sur-Marne
7. Patrick LE GUILLOU : Champigny-sur-Marne
8. Olivier CAPITANIO : Maisons-Alfort
9. Michèle CHARBONNEL : Maisons-Alfort

10. Nassim LACHELACHE : Fontenay-sous-Bois
11. Jean-Philippe GAUTRAIS : Fontenay-sous-Bois
12. Sylvie TRICOT-DEVERT : Fontenay-sous-Bois
13. Pierre LEBEAU : Vincennes
14. Anne-Marie MAFFRE SABATIER : Vincennes
15. Chantal CANALES : le Perreux-sur-Marne
16. Hervé GICQUEL : Charenton-le-Pont
17. Benoit GAILHAC : Charenton-le-Pont
18. Jean-Philippe BEGAT : Villiers-sur-Marne
19. Jean-Jacques GRESSIER : Joinville-le-Pont
20. Vincent PINEL : Bry-sur-Marne

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 18 : Désignation des représentants pour la commission développement économique, innovation, les CDT

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission développement économique, innovation, les CDT,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Alain DEGRASSAT
- Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ
- Sabine CHABOT
- Germain ROESCH
- Michel DUVAUDIER
- Sophie AMAR
- Patrick LE GUILLOU
- Jean-Jacques GUIGNARD
- Christine RASETTI
- Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- Clémence AVOGNON ZONON
- Sylvie CHARDIN
- Robin LOUVIGNE
- Florence HOUDOT
- Christel ROYER
- Hervé GICQUEL
- Michel OUDINET
- Pascale TRIMBACH
- Marc MEDINA
- Isabelle DALLEAU
- Vincent PINEL

Soit 21 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission développement économique, innovation, les CDT :

1. Alain DEGRASSAT, Nogent-sur-Marne
2. Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ, Saint-Maur-des Fossés
3. Sabine CHABOT, Saint-Maur-des-Fossés
4. Germain ROESCH, Saint-Maur-des-Fossés
5. Michel DUVAUDIER, Champigny-sur-Marne
6. Patrick LE GUILLOU, Champigny-sur-Marne
7. Jean-Jacques GUIGNARD, Champigny-sur-Marne
8. Christine RASETTI, Maisons-Alfort

9. Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Fontenay-sous-Bois
10. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois
11. Sylvie CHARDIN, Fontenay-sous-Bois
12. Robin LOUVIGNE, Vincennes
13. Florence HOUDOT, Le Perreux
14. Christel ROYER, le Perreux
15. Michel OUDINET, Villiers-sur-Marne
16. Pascale TRIMBACH, Saint-Mandé
17. Marc MEDINA, Saint-Mandé
18. Isabelle DALLEAU, Bry-sur-Marne
19. Vincent PINEL, Bry-sur-Marne

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 19 : Désignation des représentants pour la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement.

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Jean-Jacques PASTERNAK,
- Pascale MARTINEAU
- Henri PETTENI
- Chrysis CAPORAL
- François COCQ
- Caroline ADOMO
- Valerie ZELIOLI
- Mary-France PARRAIN
- Jean-Luc CADEDDU
- Régis PIO
- Delphine FENASSE
- Clémence AVOGNON ZONON
- Eric BENSOUSSAN
- Anne-Marie MAFFRE SABATIER
- Pierre CARTIGNY
- Alain PAVIE
- Chantal CANALES
- Hervé GICQUEL
- Jean-Philippe BEGAT
- Vincent PINEL

Soit 20 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement :

1. Jean-Jacques PASTERNAK, Nogent-sur-Marne
2. Pascale MARTINEAU, Nogent-sur-Marne
3. Henri PETTENI, Saint-Maur-des-Fossés
4. Chrysis CAPORAL, Champigny-sur-Marne
5. François COCQ, Champigny-sur-Marne
6. Caroline ADOMO, Champigny-sur-Marne

7. Valerie ZELIOLI, Champigny-sur-Marne
8. Mary-France PARRAIN, Maisons-Alfort
9. Jean-Luc CADEDDU, Maisons-Alfort
10. Régis PIO, Fontenay-sous-Bois
11. Delphine FENASSE, Fontenay-sous-Bois
12. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois
13. Eric BENSOUSSAN, Vincennes
14. Anne-Marie MAFFRE SABATIER, Vincennes
15. Pierre CARTIGNY, Le Perreux-sur-Marne
16. Alain PAVIE, Le Perreux-sur-Marne
17. Chantal CANALES, Le Perreux-sur-Marne
18. Hervé GICQUEL, Charenton-le-Pont
19. Jean-Philippe BEGAT, Villiers-sur-Marne
20. Vincent PINEL, Bry-sur-Marne

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 20 : Désignation des représentants pour la commission mobilité, déplacements, transports urbains

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission mobilité, déplacements, transports urbains,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Pascale MARTINEAU
- Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ
- Philippe CIPRIANO
- Agnès CARPENTIER
- Chrysis CAPORAL, Champigny-sur-Marne
- Sophie AMAR
- Gerard LAMBERT
- Thierry BARNOYER
- Yoann RISPAL
- Clémence AVOGNON ZONON
- Gilles PANNETIER
- Alain PAVIE
- Hervé GICQUEL
- Virginie TOLLARD
- Vincent PINEL
- Monique FACCHINI

Soit 16 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission mobilité, déplacements, transports urbains :

1. Pascale MARTINEAU, Nogent-sur-Marne
2. Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ, Saint-Maur-des-Fossés
3. Philippe CIPRIANO, Saint-Maur-des-Fossés
4. Agnès CARPENTIER, Saint-Maur-des-Fossés
5. Chrysis CAPORAL, Champigny-sur-Marne
6. Gerard LAMBERT, Champigny-sur-Marne
7. Thierry BARNOYER, Maisons-Alfort
8. Yoann RISPAL, Fontenay-sous-Bois

9. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois
10. Gilles PANNETIER, Vincennes
11. Alain PAVIE, Le Perreux-sur-Marne
12. Hervé GICQUEL, Charenton-Le-Pont
13. Monique FACCHINI, Villiers-sur-Marne
14. Virginie TOLLARD, Joinville-Le-Pont
15. Vincent PINEL, Bry-sur-Marne

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 21 : Désignation des représentants pour la commission finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, Etat, Europe)

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, Etat, Europe),

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Nicolas CLODONG
- Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ
- Adrien CAILLEREZ
- Carole DRAI
- Jean-Jacques GUIGNARD
- Sophie AMAR
- Stéphane CHAULIEU
- Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- Clémence AVOGNON ZONON
- Sylvie CHARDIN
- Sylvie TRICOT-DEVERT
- Charlotte LIBERT-ALBANEL
- Pierre CARTIGNY
- Florence HOUDOT
- Christel ROYER
- Hervé GICQUEL
- Michel OUDINET
- Monique FACHINI
- Marc MEDINA
- Isabelle DALLEAU
- Igor SEMO

Soit 21 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, Etat, Europe) :

1. Nicolas CLODONG, Saint-Maur-des-Fossés
2. Adrien CAILLEREZ, Saint-Maur-des-Fossés
3. Carole DRAI, Saint-Maur-des-Fossés
4. Sophie AMAR, Champigny-sur-Marne
5. Jean-Jacques GUIGNARD, Champigny-sur-Marne
6. Stéphane CHAULIEU, Maisons-Alfort
7. Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Fontenay-sous-Bois
8. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois

9. Sylvie CHARDIN, Fontenay-sous-Bois
10. Sylvie TRICOT-DEVERT, Fontenay-sous-Bois
11. Charlotte LIBERT-ALBANEL, Vincennes
12. Pierre CARTIGNY, Le Perreux-sur-Marne
13. Florence HOUDOT, Le Perreux-sur-Marne
14. Christel ROYER, Le Perreux-sur-Marne
15. Hervé GICQUEL, Charenton-le-Pont
16. Michel OUDINET, Villiers-sur-Marne
17. Delphine FENASSE, Fontenay-sous-Bois
18. Marc MEDINA, Saint-Mandé
19. Isabelle DALLEAU, Bry-sur-Marne
20. Igor SEMO, Saint-Maurice

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 22 : Désignation des représentants pour la commission tourisme, culture, sport et patrimoine

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission tourisme, culture, sport et patrimoine,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats :

- Christine RYNINE
- Alain DEGRASSAT
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Marie-Laure DE FONTAINES VIVE CURTAZ
- Nicole CERCLEY
- Jacqueline VISCARDI
- Sabine CHABOT
- Marie KENNEDY
- Sengul KARAKA
- Catherine PRIMEVERT
- Annie TRICOCHÉ
- Brigitte CHAMBRE-MARTIN
- Delphine FENASSE
- Clémence AVOGNON ZONON
- Brigitte GAUVAIN
- Chantal CANALES
- Hervé GICQUEL
- Benoit GAILHAC
- Delphine HERBERT
- Catherine CHETARD
- Marc MEDINA

Soit 21 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission tourisme, culture, sport et patrimoine :

1. Christine RYNINE, Nogent-sur-Marne
2. Alain DEGRASSAT, Nogent-sur-Marne
3. Jean-Jacques PASTERNAK, Nogent-sur-Marne

4. Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Saint-Maur-des-Fossés
5. Nicole CERCLEY, Saint-Maur-des-Fossés
6. Jacqueline VISCARDI, Saint-Maur-des-Fossés
7. Marie KENNEDY, Champigny-sur-Marne
8. Sengul KARAKA, Champigny-sur-Marne
9. Catherine PRIMEVERT, Maisons-Alfort
10. Annie TRICOCHÉ, Maisons-Alfort
11. Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Fontenay-sous-Bois
12. Delphine FENASSE, Fontenay-sous-Bois
13. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois
14. Brigitte GAUVAIN, Vincennes
15. Chantal CANALES, le Perreux-sur-Marne
16. Benoit GAILHAC, Charenton-le-Pont
17. Delphine HERBERT, Charenton-le-Pont
18. Catherine CHETARD, Villiers-sur-Marne
19. Marc MEDINA, Saint-Mandé
20. Sabine CHABOT, Saint-Maur-des-Fossés

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Point n° 23 : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

DECIDE que selon les candidats sélectionnés, le recrutement de cet emploi fonctionnel s'effectuera soit selon la procédure de droit commun du détachement, soit par la voie du recrutement direct.

Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur cet emploi fonctionnel de Directeur Général des Services bénéficiera, en sus de son traitement indiciaire, des primes et indemnités liées à sa fonction, ainsi que, de la NBI afférente.

DECIDE d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 24 : Désignation d'un représentant titulaire de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) suite à la démission de Monsieur Duhamel

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du délégué au scrutin secret.

Est candidate en tant que représentant titulaire :

- Chantal CANALES

DECLARE élu, pour représenter l'établissement public territorial ParisEstmarne&Bois au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard :

- En tant que représentant titulaire : Chantal CANALES

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 25 : Désignation d'un représentant suppléant de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué suppléant de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du délégué au scrutin secret.

Est candidate en tant que représentante suppléante :

- Christel ROYER

DECLARE élu, pour représenter l'établissement public territorial ParisEstmarne&Bois au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard :

- En tant que représentante suppléante : Christel ROYER

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Point n° 26 : Vœu auprès du président de la Métropole du Grand Paris sur la désignation des représentants de la métropole du Grand Paris au sein de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPA Marne-la-Vallée)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROPOSE au Président de la Métropole du Grand Paris les candidatures de Messieurs Adenot et Splilbauer comme représentants au sein de l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 10 MAI 2016

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN

